

L'ÉTOILE

Bulletin municipal

Vol. 14 n° 1

hiver 2023-2024



Horaires des fêtes

Les bureaux administratifs ainsi que la bibliothèque seront fermés du 22 décembre au 2 janvier inclusivement.

**Joyeux temps
des fêtes!**

Consultez la grille des cours offerts par la Municipalité en page centrale!



Coordonnées services municipaux

Municipalité: 450-224-2675

Conseil municipal

CATHERINE HAMÉ
Mairesse
poste 258 – catherinehame@sadl.qc.ca

JEAN SÉBASTIEN
VAILLANCOURT
Conseiller du district 2
jsv.sadl@gmail.com

HELEN MORRISON
Conseillère du district 3
hmorrison@sadl.qc.ca

LOUIS DUPUIS
Conseiller du district 4
louisdupuis@icloud.com

CAROLINE DESROSNIERS
Conseillère du district 5
cdesrosniers@cdlegal.ca

SYLVAIN HARVEY
Conseiller du district 6
sylvainharveysadl@gmail.com

Direction générale

ANNE-CLAIRE ROBERT
Direction générale
poste 223 – directiongenerale@sadl.qc.ca

MARJOLAINE FOURNIER
Adjointe à la direction générale et greffe
poste 228 – fournierm@sadl.qc.ca

SYLVAIN MICHAUDVILLE
Directeur général adjoint
poste 229 – smichaudville@sadl.qc.ca

Administration

JOHANNE L'AFRICAIN
Service aux citoyens
poste 233 – info@sadl.qc.ca

Comptabilité et taxation

KEVEN DUFOUR
Technicien comptable
poste 222 – comptabilite@sadl.qc.ca

KRYSTLE GAGNON
Adjointe à la comptabilité
poste 301 – taxation@sadl.qc.ca

Communications

JESSICA PERRON
Agente aux communications
poste 302 – jperron@sadl.qc.ca

Loisirs, culture et vie communautaire

MARIE-CHRISTINE LESPÉRANCE
Ajointe aux loisirs, culture et vie communautaire
poste 262 – mclesperance@sadl.qc.ca

Bibliothèque

VÉRONIQUE BOUCHARD
Adjointe à la culture
poste 300 - biblio@sadl.qc.ca
mabibliotheque.ca/sainte-anne-des-lacs

GENEVIÈVE OLIGNY
Commis aux prêts
poste 300 - biblio@sadl.qc.ca
mabibliotheque.ca/sainte-anne-des-lacs

Environnement

MATHIEU LANGLOIS
Directeur à l'environnement
poste 226 – mlanglois@sadl.qc.ca

DAMIEN DAUDET
Adjoint à l'environnement
poste 230 – ddaudet@sadl.qc.ca

CARINE LAVIGUEUR
Adjointe administrative
clavigueur@sadl.qc.ca

Urbanisme

MARIE-CLAUDE BESNER
Directrice du Service de l'urbanisme
poste 224 – mcbesner@sadl.qc.ca

ROBERT DUFORT
Adjoint à l'urbanisme
poste 234 – rdufort@sadl.qc.ca

CARINE LAVIGUEUR
Adjointe administrative
clavigueur@sadl.qc.ca

Travaux publics

LUC ST-GELAIS
Coordonnateur aux travaux publics
poste 264 – lstgelais@sadl.qc.ca

ET LES SIX MEMBRES
DE SON ÉQUIPE

Sécurité incendie

VINCENT GRÉGOIRE
Capitaine
poste 231 – vgregoire@sadl.qc.ca



Billet de la mairesse



Chers résidents de Sainte-Anne-des-Lacs,

Le conseil municipal est parvenu à son mi-mandat. Je profite donc de cette occasion pour partager avec vous une vision plus claire ainsi qu'un tournant inspirant et porteur d'espoir.

Les décisions concernant l'allocation des ressources seront annoncées au cours des prochains mois, puisque c'est à ce temps-ci de l'année que nous adoptons le budget. Je suis heureuse de vous informer que notre situation financière s'est améliorée et que nous travaillons activement afin de continuer à développer une culture organisationnelle axée sur une vision à long terme.

Il reste beaucoup à faire. Nous sommes déterminés à avancer et nos actions continueront à avoir comme objectif de respecter nos engagements, en suivant des orientations bien définies. Nous avons déjà fait certaines démarches en sollicitant des subventions au gouvernement provincial pour la création d'un espace de loisirs de haute qualité et un projet d'hôtel de ville dans lequel sera aménagé un espace bibliothèque. Dès l'an prochain, des chantiers majeurs reprendront leur cours et d'autres verront le jour afin de moderniser nos routes et nos bâtiments municipaux, tout en embellissant notre municipalité.

Je suis fière de confirmer notre engagement envers ces projets qui enrichiront certainement le noyau villageois et notre vie locale, et qui répondront aux besoins actuels de la communauté. C'est en nous serrant les coudes que nous continuerons à faire de Sainte-Anne-des-Lacs un endroit où il fait bon vivre.

Je vous invite à consulter cette édition de L'Étoile, qui vous fournira des informations importantes à retenir, ainsi que les dernières nouvelles et le calendrier des activités municipales à venir. Ce bulletin vous servira de guide tout au long de l'hiver.

En terminant, à l'approche de la nouvelle année, les membres du conseil se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2024! Puissiez-vous passer de très bons moments avec vos proches!

CATHERINE HAMÉ
Mairesse

Service de l'administration

Calendrier des collectes: matières résiduelles

En tout temps, vous pouvez consulter le site Web de la municipalité à sadl.qc.ca afin de télécharger le calendrier des collectes, selon votre secteur.

Vous trouverez aussi un aide-mémoire et une carte des différents secteurs de collectes.

Vous souhaitez recevoir le calendrier par courriel ou par la poste?
Vous pouvez remplir ce formulaire:

<https://lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/environnement/matieres-residuelles-gmr/contact>

sadl.qc.ca



lespaysdenhaut.com



Séances du conseil

Au cours de la semaine suivant chaque séance du conseil, plusieurs ressources sont mises à votre disposition afin de vous tenir informé des dossiers en cours. Sur le site Web de la municipalité, vous pouvez consulter :

- L'ordre du jour;
- L'enregistrement vidéo de la séance;
- La présentation visuelle diffusée lors de la séance;
- Un résumé des sujets discutés, comprenant les documents qui y sont rattachés.

Vous souhaitez écouter les séances en direct, mais vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer ?

Nous diffusons aussi les séances du conseil grâce à la plateforme Zoom. Pour y accéder, vous pouvez vous rendre directement dans la section Actualités municipales du site Web. Vous pouvez aussi suivre notre page Facebook ou vous abonner à notre infolettre.



Travaux publics

Les bonnes habitudes lors des périodes de déneigement

Lorsqu'une bordée de neige tombe, certaines mesures sont essentielles pour un déneigement optimal et afin d'assurer la sécurité de tous.

Cet hiver, n'oubliez pas d'éviter toute obstruction aux camions de déneigement :

- Clôture à neige;
- Bacs de matières résiduelles (ceux-ci doivent être placés dans votre entrée);
- Tout élément susceptible d'obstruer les chemins;
- Un geste qui fait toute la différence : stationnez votre voiture dans votre entrée privée et assurez-vous que les chemins soient dégagés en tout temps pendant la période hivernale.

Le saviez-vous ?

Si votre propriété ou l'un de vos biens a été endommagé lors du déneigement, vous pouvez faire une demande de réclamation, au plus tard le 15 mai de chaque année.

Pour tous les détails concernant le déneigement, rendez-vous à sabl.gc.ca.



Service de sécurité incendie



Voici quelques conseils en prévision de la période des fêtes:

Cendres chaudes

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal;
- Gardez la chaudière de cendres à un minimum d'un mètre de toute matière combustible;
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

Cuisine des fêtes

- Évitez toute distraction lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.);
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson;
- Éloignez les enfants de la cuisinière;
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.

Brûleur à fondue

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur;
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud; utilisez plutôt un second brûleur;
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

Bougies

- Ayez toujours à l'œil les bougies allumées;
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable;
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux;
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile;
- Privilégiez les bougies à DEL pour une utilisation sans risque.

Lumières décoratives

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant;
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.

Pour en savoir plus sur les précautions à prendre pour un temps des fêtes réussi, visitez quebec.ca/prevention-incendies.



Bibliothèque

un 3^e lieu commun!

Dimanche: 9h30 à 15h
Mardi: 10h à 12h et 13h à 18h
Mercredi: 10h à 12h et 13h à 18h
Vendredi: 13h à 17h

Une naissance, un livre

Abonnez votre enfant de moins d'un an à la bibliothèque, et c'est avec plaisir que nous vous remettons une trousse du parfait bébé lecteur. La trousse est gratuite! Venez chercher cet outil précieux!

Club de lecture adulte

Vous aimeriez faire partie de notre club de lecture? Faites-nous part de votre intérêt en nous écrivant à biblio@sadl.qc.ca ou en composant le 450 224-2675, poste 300.

Cette activité a lieu tous les troisièmes jeudis du mois.

Expositions de peintures

La bibliothèque met à la disposition des artistes quelques espaces muraux pour qu'ils puissent exposer leurs œuvres. Les artistes sont invités à soumettre leur portfolio à l'adresse biblio@sadl.qc.ca. La préférence est accordée aux artistes de Sainte-Anne-des-Lacs.

Au plaisir de découvrir vos trésors.

Semaine de relâche scolaire

Horaire spécial

Durant la semaine de relâche, l'horaire de la bibliothèque change un peu. Elle sera ouverte exceptionnellement lundi et jeudi, de 10h à 16h.

Pour obtenir de l'information sur nos activités:

www.mabibliotheque.ca/sainte-anne-des-lacs

biblio@sadl.qc.ca

450 224-2675, poste 300



Biblio-accès

Vous êtes à mobilité réduite? En convalescence? Des bénévoles vous livrent vos livres gratuitement et avec plaisir! Contactez la bibliothèque!

Atelier d'éveil musical - Chef d'orchestre

par Carlos Marcelo Martinez

L'animateur explique aux enfants l'utilité d'une baguette de direction pour un chef d'orchestre; c'est-à-dire indiquer le tempo et la mesure durant l'exécution d'une œuvre musicale. Cet atelier permet aux enfants d'apprendre les parties du corps, de développer leur motricité fine et globale. Ils explorent les possibilités qu'offre leur corps en termes de mobilité et de ressources. Les enfants sont également invités à la fin de l'atelier à s'initier à la lecture de simples figures de rythme musical à l'aide de la baguette.

À la Bibliothèque de Sainte-Anne-des-Lacs

27 février à 10h

GRATUIT. Inscription obligatoire. Place limitée.

Croque-livres

Ce service est offert, même en hiver, au chalet de patin!

Heure du conte

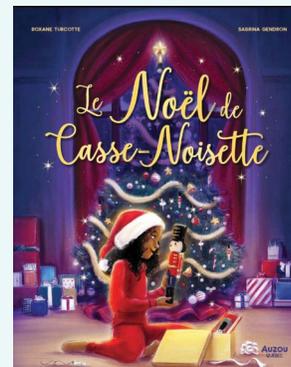
L'Heure du conte a lieu tous les premiers dimanches du mois à 10h.

Ne manquez pas le spécial de Noël, le dimanche 17 décembre

Les jeunes de 0 à 5 ans auront la chance de profiter d'une atmosphère propice au temps des fêtes lors de la lecture par Roxanne Turcotte d'un conte de Noël: Le Noël de Casse-Noisette.

Du plaisir pour les petits et leurs parents!

Inscriptions obligatoires au 450 224-2675, poste 300.



Activités au parc Henri-Piette

On glisse ?

Une glissade familiale est aménagée en face de la bibliothèque. Apportez vos tubes ! Des tubes seront également disponibles.



On s'amuse ?

Coffre à jouer

Du matériel pour jouer dans la neige sera à votre disposition (pelles, seaux, moules pour fabriquer des châteaux de neige, etc.) Merci de remettre le matériel dans le coffre après usage.



On patine ?

Une patinoire à bande et un rond de glace seront ouverts du lundi au dimanche, de 10h à 22h.



Ligue de hockey intermunicipale récréative

Une ligue de hockey sera organisée du 4 janvier au 22 février 2024 pour les enfants de 5 à 16 ans.

Information : sadl.qc.ca



Horaire de la glace réservée pour cette activité

Équipe Atome 7 - 10 ans	Équipe Pee wee 11 - 13 ans
Mardi et jeudi 18 h 30 à 19 h 30	Mardi et jeudi 19 h 45 à 20 h 45

Venez encourager nos équipes !



Session hiver

Début semaine du 22 janvier 2024

COURS 2024	DÉBUT ET FIN	NB DE COURS / SESSION	JOUR	HEURE	ENDROIT
Cours de danse créative École de danse Nathalie Descôteaux	24 janvier au 3 avril	10	Mercredi	17 h 15 à 18 h	Centre communautaire
Cours de danse hip-hop École de danse Nathalie Descôteaux				18 h 05 à 19 h 05	
				19 h 10 à 20 h 10	
Ateliers d'art dramatique * Professeure : Véronique Gravel- Bouchard	22 janvier au 1 ^{er} avril		Lundi	18h30 à 19h30	
Chorale Professeure : Johanne Ross	25 janvier au 9 mai	15	Jeudi	19 h à 21 h	Centre communautaire/ Salle Laurent-Brisebois
Peinture acrylique * Professeure : Nathalie Candelon	22 janvier au 1 ^{er} avril	10	Lundi	14 h 15 à 16 h 15	Sous-sol du Centre communautaire
Yoga adulte niveau débutant Professeure : Lynda Dupont	23 janvier au 2 avril	10	Mardi	17 h à 18 h	Centre communautaire
Yoga adulte niveau intermédiaire Professeure : Lynda Dupont				18 h 15 à 19 h 15	
				19 h 30 à 20 h 30	

*L'astérisque signifie que le cours est inclus dans l'entente intermunicipale de la MRC des Pays-d'en-Haut/tarif résident



NIVEAU	COÛT		REMARQUE(S)
	Résident	Non-résident	
Enfants 3-4 ans	100 \$	135 \$	L'objectif de ce cours est d'améliorer la motricité globale de l'enfant tout en favorisant l'éveil musical. Dans ce cours, les bases du ballet et de petites routines sont aussi proposées. Représentation aux parents lors du dernier cours. Matériel requis : vêtements confortables, bouteille d'eau.
Enfants 5-7 ans			Durant les cours, les danseurs en apprendront sur la culture hip-hop et seront initiés aux bases de la danse hip-hop. Des routines et des chorégraphies seront apprises afin d'intégrer les techniques enseignées. Représentation aux parents lors du dernier cours Matériel requis : vêtements confortables, espadrilles, bouteille d'eau.
Enfants 8-12 ans			N.B. Le professeur demande à ce que les parents ne restent pas dans la salle pendant le cours. Cependant, si votre enfant a un besoin particulier ou que vous désirez simplement être dans la salle pour une période d'adaptation, merci d'en aviser le professeur lors du premier cours.
Enfant 10-14 ans			Bachelière en théâtre et diplômée du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, Véronique offre des ateliers d'art dramatique qui aideront votre enfant à développer des outils tels que la conscience corporelle, la mémoire affective, l'imaginaire et l'écoute. Tout ça dans la vérité et le plaisir! Info : verograelbouchard@videotron.ca
Adulte artistique	225 \$	300 \$	CETTE SESSION INCLUT CELLE D'HIVER ET DU PRINTEMPS Cet atelier permet de découvrir ce qu'est le chant choral ainsi que le plaisir de mettre nos voix en commun afin de réaliser des harmonies sonores riches, et surtout bienfaitantes. Matériel requis : 1 cartable, 1 crayon à mine ou 1 porte-mine, 1 bouteille d'eau.
	150 \$	200 \$	Peinture acrylique (débutants et intermédiaires) Alternance d'exercices et de pratique personnelle. Pour se familiariser avec le médium, acquérir des bases, entretenir sa motricité fine, découvrir son style et s'amuser. Info : Nathalie Candelon Morel : talimo84410@gmail.com
Adultes Cours de yoga	100 \$	135 \$	Une pratique d'ensemble de postures (asanas), d'étirements, de respirations, de méditation en mouvement, d'alignement et de conscience. Apprendre la salutation au soleil et les asanas de base. Apporte un bien-être physique et mental. Matériel requis : vêtements confortables, bouteille d'eau, tapis de yoga (sangle et cubes).
			Approfondir ou maintenir son yoga avec plus de fluidité et de conscience, apprendre de nouvelles asanas, de nouveaux pranayamas, toujours dans le respect de ses propres limites. Matériel requis : vêtements confortables, bouteille d'eau, tapis de yoga (sangle, cubes et traversin).

COURS 2024	DÉBUT ET FIN	NB DE COURS / SESSION	JOUR	HEURE	ENDROIT
Tai-chi-chuan * Professeure : Nathalie Candelon	22 janvier au 1 ^{er} avril	10	Lundi	13 h à 14 h	Centre communautaire
Stretching et Tonus Professeure : Caroline Mousseau				8 h 45 h à 9 h 45	
Mise en forme Professeure : Isabelle Tessier et son équipe	25 janvier au 11 avril		Jeudi	14 h 15 à 15 h 15	
Étirements Professeure : Isabelle Tessier et son équipe				15 h 30 à 16 h 30	
Comment * utiliser son iPad Professeur : Pierre Thibodeau	24 janvier au 3 avril	10	Mercredi	10 h à 12 h	Sous-sol du Centre communautaire

*Entente intermunicipale

Une entente intermunicipale conclue entre sept municipalités, soit Morin-Heights, Piedmont, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Adolphe-d'Howard et Saint-Sauveur, permet aux citoyens de celles-ci de s'inscrire aux activités offertes dans le cadre de cette entente et de bénéficier de la tarification résidente. Pour tous les détails de l'entente, visitez notre site Internet.

Modalité d'inscription

Suivre la procédure d'inscription de la municipalité qui offre l'activité de votre choix. Des preuves de résidence demeurent requises pour s'inscrire auprès de chacune des municipalités. Nous vous suggérons de consulter le site Internet ou de communiquer avec la municipalité concernée pour obtenir les procédures d'inscription, les dates, les horaires, les coûts et le nombre de places disponibles. Les modalités de remboursement sont celles en vigueur dans la municipalité qui offre l'activité.



NIVEAU	COÛT		REMARQUE(S)
	Résident	Non-résident	
50 ans et mieux	100 \$	135 \$	<p>Exercices d'assouplissement suivis de l'étude de la forme. Pour entretenir sa souplesse, son équilibre et sa mémoire grâce à la relaxation et au travail du souffle. Tenue décontractée et chaussures plates et souples. Cours débutant et intermédiaire.</p>
			<p>Le lundi, la pratique débutera avec quelques respirations. Ensuite, nous pratiquerons des postures qui cibleront tous les muscles afin de les tonifier et de les assouplir avec un alignement tant au niveau corporel qu'énergétique. Nous visiterons des postures d'équilibre et puis nous terminerons par une relaxation sur le dos pendant 3 à 4 minutes.</p> <p>Matériel requis : matelas de yoga, bloc et sangles, bouteille d'eau.</p>
			<p>Le jeudi sera une pratique plus poussée mais tout de même accessible à tous. Nous débiterons par quelques respirations. Ensuite, nous visiterons des postures qui ciblent tous les muscles afin de les tonifier et de les assouplir avec un alignement tant au niveau corporel qu'énergétique. Lors de chaque pratique, nous verrons des postures d'équilibre et nous terminerons par une relaxation sur le dos pendant 3 à 4 minutes.</p> <p>Matériel requis : matelas de yoga, bloc et sangles (quelques-uns sont disponibles), bouteille d'eau.</p>
			<p>Entraînement complet, adapté à tous les niveaux. Augmentez de façon progressive votre endurance, votre souplesse et votre équilibre.</p> <p>Matériel requis : tapis de yoga, bouteille d'eau, chaussures confortables.</p>
			<p>Série d'exercices conçus pour améliorer la flexibilité.</p> <p>Matériel requis : tapis de yoga, bouteille d'eau, chaussures confortables.</p> <p>Pas de cours le 29 février ni le 7 mars.</p>
Adultes Cours formation	150 \$	200 \$	<p>Vous possédez un iPad mais vous n'arrivez pas à en profiter pleinement? Ce cours de base vous apprendra à utiliser cet incroyable outil. Vous découvrirez quels sont les gestes utiles et les applications incluses, et comment optimiser les configurations en fonction de votre utilisation.</p> <p>Matériel requis : iPad avec système IOS version 13 ou plus.</p>

Période d'inscription

du 4 décembre 2023 au 12 janvier 2024 (résidents seulement) et du 18 décembre 2023 au 12 janvier 2024 pour tous.

Début de la session d'hiver : semaine du 22 janvier 2024.

Veuillez prendre note qu'aucun cours n'aura lieu durant la semaine de relâche scolaire du 26 février au 1^{er} mars 2024.

Modalités de remboursement

Advenant que l'annulation soit faite plus d'une semaine (7 jours) avant le début des activités, 100% du total de la facture sera remboursable. Ensuite, sur preuve justificative, les frais d'inscription seront remboursés au prorata des semaines utilisées et des frais d'administration applicables selon le Règlement sur la tarification des biens, services et activités en vigueur, seront retenus.

EMPLOI D'ÉTÉ

Camp de jour Magicoparc

Appel aux animateurs, accompagnateurs, chef de camp, coordonnateur et éducateur spécialisé:

Tu rêves de faire partie d'une équipe dynamique et engagée? Notre camp Magicoparc t'offre la possibilité de relever de nouveaux défis, de développer tes compétences et d'apprendre dans un milieu stimulant.

Pour postuler, envoie ta candidature dès maintenant à mclesperance@sadl.qc.ca.



Nouvelle consigne pour les marcheurs de la Forêt héritage

L'hiver sera bientôt à nos portes. Le port des raquettes sera désormais obligatoire en tout temps dans les sentiers dédiés à la marche.

Il faut comprendre que toutes les fois où un utilisateur marche sans raquettes, il laisse des traces et parfois des trous dans la neige, et que ceux-ci se multiplient à chaque passage durant la journée. Ces traces durcissent pendant la nuit et les sentiers deviennent raboteux.

Forêt héritage ne possède pas d'équipements mécanisés pour damer les sentiers; la qualité des sentiers se détériore donc rapidement. En plus d'être désagréables, les dommages causés aux sentiers augmentent le risque de chutes ou de blessures pour tous les utilisateurs.

L'an dernier, nous avons réussi à maintenir les sentiers praticables, mais ce fut grâce à un effort soutenu de quelques bénévoles qui arpentaient les sentiers en fin de journée, avec comme seul équipement un pneu égalisateur ou en raquettes, pour effacer les traces laissées dans la neige par les marcheurs.

Tout ceci demandait beaucoup de temps et d'effort. Avec la popularité grandissante de nos sentiers, nous ne pouvons pas maintenir une telle opération! Voilà pourquoi vous devrez dorénavant vous munir de raquettes pour emprunter les sentiers.

Merci de votre collaboration et bonhiver dans nos sentiers!



Activités du Club Optimiste



Hiver 2023

Guignolée – 9 décembre

En collaboration avec le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, les membres optimistes, les pompiers ainsi que des bénévoles ramasseront vos denrées à compter de 9 h. Nous ferons du porte-à-porte. À surveiller.

Dépouillement de l'arbre de Noël – 10 décembre

Pour les enfants de 0 à 9 ans, les inscriptions débuteront vers le 13 novembre et se termineront le 2 décembre.

Pour toute information, contactez madame Monique Laroche au 450 224-2433.



Vous avez envie de partager un délicieux repas en bonne compagnie ?

Tous les premiers mercredis du mois, Soupe et Compagnie des Pays-d'en-Haut et ses bénévoles organisent un dîner au Centre communautaire.

Les repas sont servis pour la modique somme de 5 \$, de 11 h 30 à 13 h.

Nous aurons un repas spécial du temps des fêtes le 6 décembre 2023. De retour le 7 février 2024.

Bienvenue à tous !

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Françoise Saumure au 438 886-8918.



L'Amicale
Sainte-Anne-des-Lacs

Les Mardis
Centre
Communautaire

Les activités ont lieu tous les mardis de 8 h 30 à 16 h au Centre Communautaire, situé au 1, chemin Fournel.

Activités ayant lieu tous les mardis :

- Jeux de cartes
- Scrabble
- Jeux de dominos (train mexicain)
- Confection de courtépintes
- Tricot

Du café et une collation sont servis en après-midi. La cotisation pour l'année 2023-24 est de 20 \$.

Voilà une belle occasion de briser l'isolement et de rencontrer des gens.

Fin des activités pour l'année 2023 le 12 décembre. De retour le 16 janvier 2024.

Bienvenue aux personnes de tout âge !

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Robert Bessette, au 450 224-9606.



COMITÉ DES
PARTENAIRES FAMILLE
des Pays-d'en-Haut

- Vous êtes une famille nouvellement arrivée dans la MRC des Pays-d'en-Haut ?
- Vous venez de donner naissance à un bébé ?
- Vous désirez connaître les services offerts aux familles ?

Bénéficiez gratuitement d'une visite importante pour les parents (VIP) !

L'agente de liaison vous accueille chaleureusement en vous offrant de l'information pour vos enfants et vous-même. Un sac de bienvenue vous sera gracieusement offert !

Inscrivez-vous au bulletin info-famille !

Ce bulletin, qui est publié deux fois par mois, vous permet de rester à l'affût des activités offertes aux familles dans votre communauté.

Inscription :
visitesvip.pdh@gmail.com



ABVLACS



L'ABVLacs en action!

Prête pour 2024! Vous croyez que la gestion de l'eau, c'est l'affaire de tous? Vous vous souciez de l'impact qu'ont vos gestes sur les sols, la végétation, les cours d'eau et les lacs? Alors, **devenez membre d'ABVLacs**. Vous souhaitez participer à l'action? **Devenez bénévoles**.

ABVLacs pose des gestes importants comme l'organisation du programme RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs) du gouvernement du Québec, la brigade des sentinelles pour la prévention contre la présence du myriophylle à épis dans les lacs, l'animation d'activités éducatives auprès des jeunes dans les camps de vacances, l'inventaire des plantes aquatiques indigènes et plus encore!

Pour plus de renseignements: info@abvlacs.org | abvlacs.org



La Maison de la Famille offre diverses activités aux familles résidentes du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut:

- Halte-répît
- Y'app (Y'a personne de parfait)
- Délima (Développement du lien parental)
- Café-causerie
- Cuisine collective
- Aide à l'apprentissage (enfants de 6 à 12 ans)
- Groupe de parents de préados et d'ados
- Déjeuners Parlons bébés
- Mon sac à dos, mes amis
- Et une foule d'autres activités et sorties en famille!



Les activités de l'entre-amis ont lieu les mercredis, de 8 h 30 à 14 h, au Centre communautaire.

Nous aurons un spécial du temps des fêtes le 19 décembre 2023. Nos activités reprendront le 24 janvier 2024.

Pour plus d'information : 450 229-3354
ou Info@maisondefamille.com



Votre maison est-elle prête pour l'hiver ?



Voici quelques rappels saisonniers de votre Service de l'urbanisme afin de vous assurer de bien entretenir votre maison en prévision et au courant de l'hiver.

En prévision de l'hiver, voici une liste non exhaustive de choses à faire :

À l'intérieur

- Nettoyez et dégagez les plinthes électriques et les convecteurs;
- Retirez des fenêtres les moustiquaires qui se trouvent à l'intérieur;
- Nettoyez vos avertisseurs de fumée ou de monoxyde de carbone et changez la pile;
- Retirez de son emplacement et rangez le climatiseur de fenêtre ou le climatiseur mobile;
- Inspectez votre poêle ou votre foyer et assurez-vous que votre cheminée est bien dégagée avant la première flambée.
- Surveillez vos plafonds et portes intérieures : des fissures ou frottements inhabituels pourraient indiquer une accumulation excessive de neige ou de glace sur la toiture;
- Examinez les dispositifs de verrouillage des portes et fenêtres pouvant servir d'issues de secours;
- Maintenez la température du vide sanitaire entre 10° C et 15° C, et veillez à ce que les soupiraux d'aération soient bien bouchés.

À l'extérieur

- Si vous ne l'avez pas fait au printemps, faites ramoner la cheminée;
- Videz le bac à récupération d'eau, nettoyez-le et rangez-le. Faire de même avec le boyau d'arrosage. Fermez le robinet extérieur, s'il y a lieu;
- Entreposez votre mobilier de jardin à l'intérieur (remise, garage). Si ce n'est pas possible, prenez soin de bien le recouvrir;
- Inspectez les gouttières, dégagez-les, puis enlevez les rallonges de descentes;
- Inspectez tous les endroits (fissures, trous sur les façades, etc.) par où peuvent passer les insectes (ex.: coccinelles asiatiques) et les boucher au besoin;
- Inspectez le comble (entretoit) : infiltration d'eau, fuites d'air.
- Si vous utilisez le spa l'hiver, faites une dernière vidange le plus tard possible puis remplissez-le.
- Dénéigez les voies d'accès et les issues de secours du sous-sol, de même que les balcons, patios et entrées d'auto;
- Au besoin, étendez du sable ou du gravier dans votre entrée;
- Retirez la neige et le givre pouvant entraver le fonctionnement de la thermopompe ou obstruer les prises d'air et bouches d'évacuation de ces appareils:
 - échangeur d'air;
 - sécheuse;
 - hotte de cuisinière;
 - ventilateur de salle de bains.
- Jetez régulièrement un œil au toit afin de repérer la présence de glace ou pour vérifier si un déneigement de la toiture est nécessaire.
- Ne tolérez pas d'accumulation de neige ou de verglas sur l'abri d'auto temporaire.
- Prévoyez une rallonge électrique appropriée pour brancher la voiture.

Sources :

CAA-Québec. (2023). Entretien de votre maison en hiver.

<https://www.caaquebec.com/fr/a-la-maison/guides/entretien-de-la-maison-guide-par-saison/entretien-de-votre-maison-en-hiver>

Protégez-vous. (12 octobre 2022). 28 gestes pour préparer votre maison à l'hiver.

<https://www.protegez-vous.ca/nouvelles/maison-et-environnement/preparer-maison-hiver>

Matières résiduelles

Un temps des fêtes écoresponsable



Cette année, pourquoi ne pas changer nos habitudes du temps des fêtes en instaurant de nouvelles traditions écoresponsables ?

Voici quelques astuces pour y arriver :

RECYCLER

Pourquoi ne pas offrir un cadeau de seconde main ou une création maison ?

REFUSER

Cet objet sera-t-il utilisé à son plein potentiel ?

La méthode des 4 R

RÉUTILISER

Si sa durée de vie est limitée, le produit aura-t-il la chance d'avoir une deuxième vie (nouvelle utilité, nouveau propriétaire, etc.) ? Pouvez-vous opter pour une méthode d'emballage écologique en utilisant du papier recyclé et compostable ou un emballage réutilisable (tissu, foulard ou sac à cadeau réutilisable) ?

RÉDUIRE

Qu'en est-il de sa durée de vie et de sa provenance ?
Pouvez-vous miser sur la qualité de quelques objets durables achetés dans les marchés de Noël locaux ?

De plus, de nombreux livres et sites Web sont disponibles sur la réduction des déchets et la consommation responsable. N'hésitez pas à les consulter pour plus d'informations !

Bac brun

Le compostage continue en hiver

C'est une question de couleur :

UTILISER LE BAC BRUN EST UN MOYEN EFFICACE D'ÉVITER DE REMPLIR LE BAC NOIR !



Même en hiver, la collecte du compost est en vigueur, et ce, toutes les deux semaines !

La saison froide est idéale pour le compost, car celle-ci réduit ou arrête totalement la décomposition de la matière organique dans votre bac dès qu'une température de 4° C est atteinte.

Pour éviter que les aliments ne gèlent et ne collent au fond du bac, déposez une couche de carton ou de papier journal (non glacé). En plus d'être compostables, ces éléments assureront une bonne collecte de vos matières organiques, même lors des journées les plus froides.

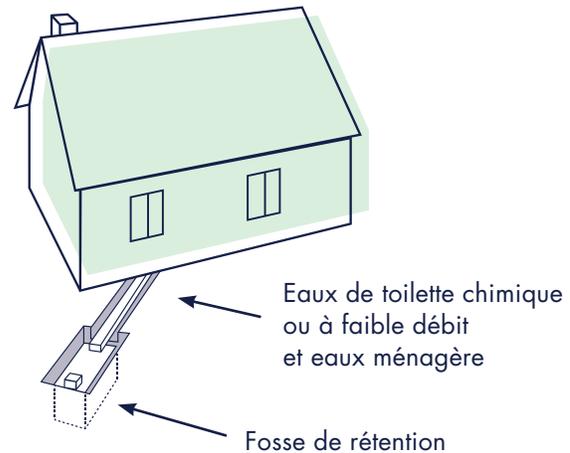


Règlements

Règlement 530-2023

Programme triennal d'inspection des fosses totales

Que doit-on retenir de ce règlement ?



Deux types d'installations septiques sont visés par le règlement 530-2023 :

Les installations septiques de type VIDANGE PÉRIODIQUE

Ces installations sont composées d'une fosse totale pour les eaux usées provenant des toilettes, mais en combinaison avec un système de fosse septique/champ d'infiltration pour les eaux ménagères.

Les installations septiques de type FOSSE TOTALE

Ces dernières ne comprennent qu'une fosse totale, c'est-à-dire que l'ensemble des eaux usées du bâtiment sont déversées dans une fosse étanche qui est à son tour vidée plus régulièrement. Il n'y a aucun traitement des eaux sur place.

Ces deux types d'installations sont de dernier recours au sens de la réglementation provinciale en la matière et elles ne peuvent être mises en place sur un territoire que s'il est impossible d'implanter d'autres options d'installation, sauf les systèmes tertiaires, et si la Municipalité détient un programme triennal d'inspection des fosses totales, d'où l'implantation du règlement municipal 530-2023.

De plus, advenant un dysfonctionnement d'une fosse totale, les eaux usées sont directement rejetées dans l'environnement sans aucun traitement préliminaire. Leur inspection tous les trois ans est donc nécessaire pour s'assurer de leur bon fonctionnement et pour éviter les cas de rejet direct, involontaire ou non, dans l'environnement.

Vous avez une fosse de rétention à vidange totale ou une installation à vidange périodique? Il est désormais obligatoire de faire inspecter les fosses totales par un professionnel tous les trois ans, conformément aux exigences du nouveau règlement 530-2023.



Aucun besoin de vous soucier du suivi de réalisation des inspections.

Les propriétaires des résidences visées par ce règlement seront contactés annuellement au moyen d'une lettre d'avis qu'ils recevront par la poste. Une fois venue l'année de l'inspection, vous disposez de l'année au complet pour effectuer l'inspection, et une copie de cette dernière doit être transmise au Service de l'environnement de la Municipalité.

Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?

Étant donné qu'une bande de protection s'applique autour des cours d'eau et que certains usages y sont prohibés, le Service de l'environnement a préparé une rubrique afin de démystifier ce qu'est un cours d'eau. L'objectif est d'offrir un regard clair et d'aider l'ensemble des citoyennes et citoyens à appliquer la réglementation en vigueur.

Tout d'abord, il faut savoir qu'un cours d'eau ne contient pas toujours de l'eau qui s'écoule. En ce sens, un cours d'eau peut être régulier ou intermittent. Habituellement, les règlements provinciaux ou municipaux ne font pas de distinction entre un cours d'eau régulier ou intermittent, ce qui veut dire que la réglementation s'applique à tout cours d'eau.

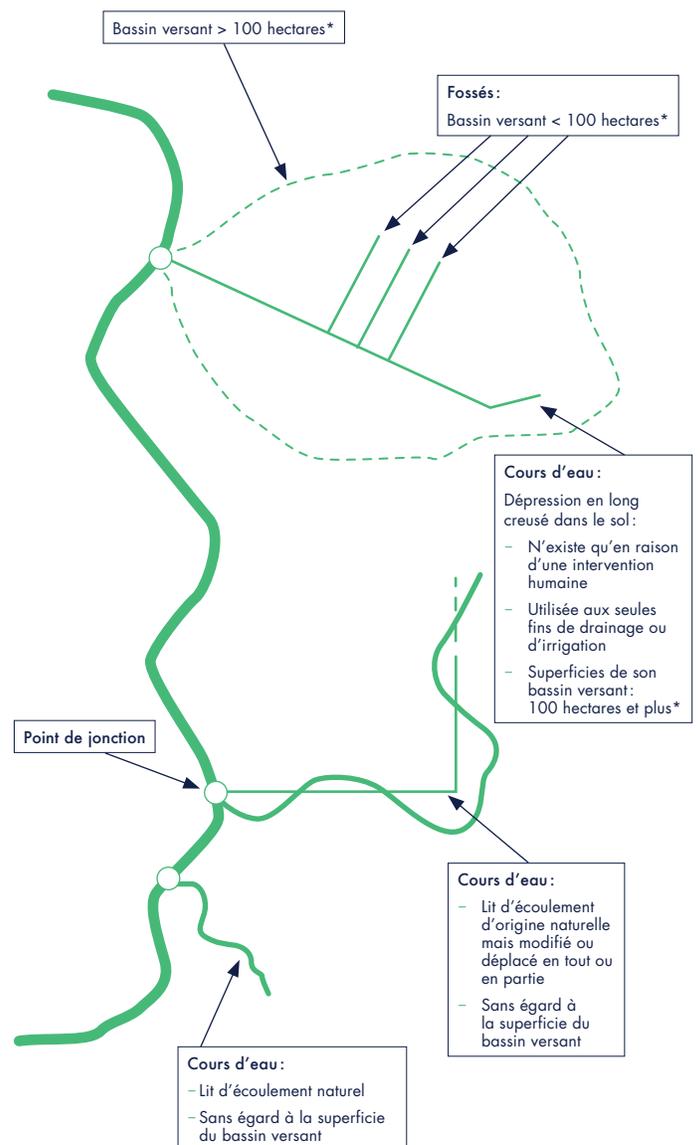
Pour continuer, l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales propose une définition de ce qui n'est pas un cours d'eau et sur lesquels cas de figure les Municipalités régionales de comtés et (ou) Municipalités ont une « compétence » de gestion. D'ailleurs, plusieurs autres règlements et lois se réfèrent à cette définition, dont la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Ainsi, en prenant le sens de l'article 103 à l'envers, nous obtenons notre première idée (claire ou non, ceci fait débat!) de ce qui constitue un cours d'eau.

Constitue un cours d'eau de « compétences municipales » :

- Un lit d'écoulement d'origine naturelle, autre que ceux qui relèvent de la seule juridiction du gouvernement du Québec et qui sont déterminés par le décret numéro 1292-2005 en date du 20 décembre 2005 (2005, G.O.2, 7381 A);
- Un lit d'écoulement d'origine naturelle ayant été modifié ou déplacé, en tout ou en partie, à la suite d'une intervention humaine;
- Un lit d'écoulement qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine, que ce dernier est utilisé aux seules fins de drainage ou d'irrigation et que son bassin versant est d'une superficie supérieure à 100 hectares.

Ainsi, à titre d'exemple, la portion d'un cours d'eau d'origine naturelle qui emprunterait un fossé de chemin demeure un cours d'eau, puisque sa source est naturelle. En d'autres mots, un fossé de chemin peut constituer un cours d'eau dans certains cas.

Plusieurs cas de figure peuvent venir complexifier la chose, mais comme l'interprétation peut parfois être ambiguë, faites appel à des professionnels, comme des biologistes ou arpenteurs, afin de bien vous orienter en cas de doute. Le Service de l'environnement peut également répondre à vos questions sur le sujet. Sachez cependant que le Service de l'environnement ne pourra confirmer la présence d'un cours d'eau ou non et qu'il revient aux professionnels compétents de le déterminer, à moins que le cours d'eau en question soit déjà répertorié ou qu'il soit fait état d'une caractérisation antérieure.



Ponceaux en cours d'eau

Demande de permis et réglementation provinciale

Vous avez maintenant un cours d'eau sur votre terrain et prévoyez aménager une traverse de cours d'eau au moyen de l'implantation d'un ponceau ou vous souhaitez remplacer un ponceau existant en cours d'eau?

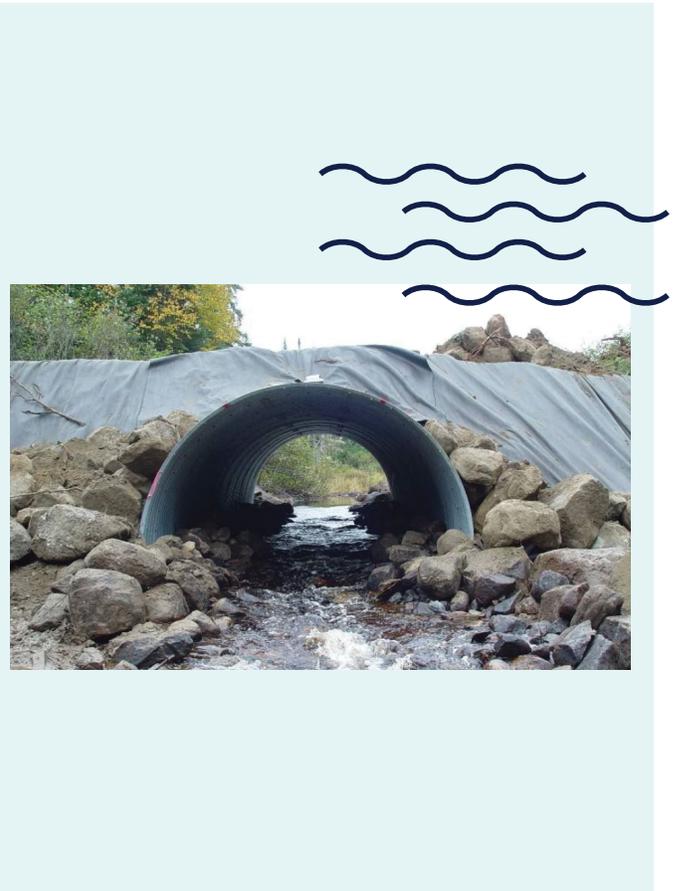
Sachez qu'une demande de permis de travaux en rive et littoral est nécessaire. Afin de permettre l'émission d'un tel permis, les Municipalités doivent désormais évaluer si l'ensemble des travaux respectent l'exemption d'autorisation provinciale accordée.

Les conditions d'exemption à analyser dans le cadre d'une telle demande de permis sont les suivantes* :

- Le ponceau fait moins de 4,5 m de diamètre;
- Le ponceau est conçu de façon à ce que la longueur retenue le soit en fonction de la largeur du chemin;
- Le ponceau est composé d'un maximum de 2 conduits;
- Le ponceau est recouvert d'un remblai d'au plus 3 m d'épaisseur;
- Les travaux sont réalisés, sur le littoral ou une rive, sur une distance d'au plus 9 m, en amont et en aval de celui-ci.

Le propriétaire ou mandataire doit également s'assurer de respecter les articles pertinents du Règlement sur les activités dans les milieux humides hydriques et sensibles (RAMHHS), notamment, **mais sans s'y restreindre**, les éléments pertinents suivants :

- Un cours d'eau ne peut être rétréci de façon permanente de plus de 20% de sa largeur pour un nouveau ponceau;
- Les travaux temporaires pour permettre l'implantation ne peuvent excéder le tiers de la largeur du cours d'eau, ne peuvent durer plus de 30 jours consécutifs et ne peuvent se produire plus de deux fois par année.



Si les travaux respectent l'ensemble de ces conditions, un certificat d'autorisation sera émis par la Municipalité. Autrement, un certificat d'autorisation ou déclaration de conformité devra être demandée et obtenue avant le début des travaux auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Selon le cas, un rapport de caractérisation de la limite du littoral, de dimensionnement du ponceau et des plans en coupe signés et scellés par un professionnel compétent en la matière vous seront demandés afin de mieux saisir l'ampleur des travaux et de vérifier l'exemption prescrite pour ce type de travaux.

Le processus semble complexe, mais en réalité, il est assez compréhensible et assure la protection du milieu hydrique durant et après les travaux.

Le Service de l'environnement est toujours disponible pour discuter de vos dossiers et projets de travaux en matière de cours d'eau.



MUNICIPALITÉ DE



Sainte-Anne-des-Lacs